

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SMG de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne**

Numéro SIRET : **25690140600015**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie principale municipale de Villeurbanne**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Ecole de musique**

**ANNEE 2020**

<b>Code INSEE</b> 69266	<b>SMG de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne</b> Budget Ecole de musique	<b>BP</b> 2020
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	16,10	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	83,86	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>SMG de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne - 69 - Budget Ecole de musique</b>	<b>BP 2020</b>
---	----------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 409 060,31	5 287 579,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 383,94	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 123 865,25

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	5 411 444,25	5 411 444,25
--	--------------	--------------

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	114 570,88	89 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	9 202,00	21 896,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 12 876,88

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	123 772,88	123 772,88
---	------------	------------

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	5 535 217,13	5 535 217,13
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	542 590,65	2 383,94	545 043,72		547 427,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 639 612,07	0,00	4 741 311,59		4 741 311,59
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 700,00	0,00	46 705,00		46 705,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 223 902,72</b>	<b>2 383,94</b>	<b>5 333 060,31</b>		<b>5 335 444,25</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	6 000,00		6 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 232 402,72</b>	<b>2 383,94</b>	<b>5 339 060,31</b>		<b>5 341 444,25</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	40 000,00		70 000,00		70 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 000,00</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 272 402,72</b>	<b>2 383,94</b>	<b>5 409 060,31</b>		<b>5 411 444,25</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 411 444,25

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	500,00		500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	825 000,00	0,00	850 250,00		850 250,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 431 431,00	0,00	4 430 177,00		4 430 177,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	2,00		2,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 259 431,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 280 929,00</b>		<b>5 280 929,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	1 250,00	0,00	1 650,00		1 650,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 260 681,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 282 579,00</b>		<b>5 282 579,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 500,00		5 000,00		5 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 500,00</b>		<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 263 181,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 287 579,00</b>		<b>5 287 579,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

123 865,25

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 411 444,25

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

65 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	68 863,93	9 202,00	105 570,88		114 772,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>72 863,93</b>	<b>9 202,00</b>	<b>109 570,88</b>		<b>118 772,88</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>72 863,93</b>	<b>9 202,00</b>	<b>109 570,88</b>		<b>118 772,88</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 500,00		5 000,00		5 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 500,00</b>		<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>75 363,93</b>	<b>9 202,00</b>	<b>114 570,88</b>		<b>123 772,88</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>0,00</b>
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>123 772,88</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 000,00	21 896,00	10 000,00		31 896,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 000,00</b>	<b>21 896,00</b>	<b>10 000,00</b>		<b>31 896,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 000,00	0,00	9 000,00		9 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>		<b>9 000,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>19 000,00</b>	<b>21 896,00</b>	<b>19 000,00</b>		<b>40 896,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	40 000,00		70 000,00		70 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>40 000,00</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>59 000,00</b>	<b>21 896,00</b>	<b>89 000,00</b>		<b>110 896,00</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>12 876,88</b>
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>123 772,88</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

65 000,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	547 427,66		547 427,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 741 311,59		4 741 311,59
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	46 705,00		46 705,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	70 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>5 341 444,25</b>	<b>70 000,00</b>	<b>5 411 444,25</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 411 444,25

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00	5 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	114 772,88	0,00	114 772,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>118 772,88</b>	<b>5 000,00</b>	<b>123 772,88</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

123 772,88

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	500,00		500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	850 250,00		850 250,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 430 177,00		4 430 177,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	0,00	2,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 650,00	5 000,00	6 650,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>5 282 579,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 287 579,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

123 865,25

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 411 444,25

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 000,00	0,00	9 000,00
13	Subventions d'investissement	31 896,00	0,00	31 896,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		70 000,00	70 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>40 896,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>110 896,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

12 876,88

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

123 772,88

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du comité syndical (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>542 590,65</b>	<b>545 043,72</b>	
60611	Eau et assainissement	4 000,00	3 000,00	
60612	Énergie - Électricité	31 000,00	31 000,00	
60613	Chauffage urbain	30 000,00	38 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	5 400,00	500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	2 000,00	
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	
6064	Fournitures administratives	3 650,00	3 400,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	5 200,00	5 200,00	
6068	Autres matières et fournitures	15 410,00	14 000,00	
611	Contrats de prestations de services	74 467,86	53 255,00	
6132	Locations immobilières	2 400,00	2 705,00	
6135	Locations mobilières	36 750,00	32 172,00	
61558	Autres biens mobiliers	31 200,00	37 599,70	
6156	Maintenance	26 800,00	27 400,00	
6161	Assurance multirisques	10 347,22	10 531,70	
6168	Autres primes d'assurance	34 250,00	35 000,00	
6182	Documentation générale et technique	560,00	560,00	
6184	Versements à des organismes de formation	9 925,00	15 000,00	
6188	Autres frais divers	82 000,00	85 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	
6226	Honoraires		1 950,00	
6228	Divers	450,00	0,00	
6231	Annonces et insertions		1 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	9 793,00	9 065,00	
6241	Transports de biens	1 000,00	2 110,00	
6247	Transports collectifs	8 750,00	9 750,00	
6256	Missions	6 340,00	6 493,00	
6257	Réceptions	1 570,00	1 710,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 202,57	8 300,00	
6262	Frais de télécommunications	12 270,00	12 871,00	
627	Services bancaires et assimilés	30,00	30,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 500,00	1 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 900,00	66 799,32	
6288	Autres services extérieurs	75,00	8 075,00	
6358	Autres droits		0,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	19 850,00	17 067,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 639 612,07</b>	<b>4 741 311,59</b>	
6331	Versement de transport	53 000,00	55 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 000,00	15 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	27 000,00	30 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	8 000,00	10 000,00	
64111	Rémunération principale	2 495 112,07	2 635 311,59	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	55 000,00	65 000,00	
64118	Autres indemnités	359 000,00	350 000,00	
64131	Rémunérations	300 000,00	300 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	502 000,00	505 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	780 000,00	730 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	14 000,00	12 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00	20 000,00	
64731	Versées directement	5 000,00	6 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	
6488	Autres charges	7 000,00	7 500,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>41 700,00</b>	<b>46 705,00</b>	
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	41 100,00	46 200,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du comité syndical (4)
65888	Autres	100,00	5,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>5 223 902,72</b>	<b>5 333 060,31</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>8 500,00</b>	<b>6 000,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	
6745	Subventions aux personnes de droit privé	3 000,00	2 500,00	
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	3 000,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>5 232 402,72</b>	<b>5 339 060,31</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	40 000,00	70 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>40 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>5 272 402,72</b>	<b>5 409 060,31</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (11)</b>	<b>2 383,94</b>
------------------------------------	-----------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 411 444,25</b>
--	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du comité syndical (4)
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>3 000,00</b>	<b>500,00</b>	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	3 000,00	500,00	
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>825 000,00</b>	<b>850 250,00</b>	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	825 000,00	850 250,00	
73	<b>Impôts et taxes</b>		<b>0,00</b>	
74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>4 431 431,00</b>	<b>4 430 177,00</b>	
74718	Autres	89 000,00	89 000,00	
74741	Communes membres du GFP	3 407 627,00	3 406 373,00	
7478	Autres organismes	934 804,00	934 804,00	
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>		<b>2,00</b>	
7588	Autres produits divers de gestion courante		2,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>5 259 431,00</b>	<b>5 280 929,00</b>	
76	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 250,00</b>	<b>1 650,00</b>	
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	250,00	150,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	500,00	1 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	500,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>5 260 681,00</b>	<b>5 282 579,00</b>	
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>	<b>2 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	2 500,00	5 000,00	
043	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 263 181,00</b>	<b>5 287 579,00</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>123 865,25</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 411 444,25</b>
--	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du comité syndical (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 000,00	4 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00	4 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	68 863,93	105 570,88	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 100,00	5 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	2 000,00	
2184	Mobilier	8 500,00	14 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	53 263,93	84 570,88	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>72 863,93</b>	<b>109 570,88</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>72 863,93</b>	<b>109 570,88</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	2 500,00	5 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 500,00	5 000,00	
13918	Autres	2 500,00	5 000,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>2 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>75 363,93</b>	<b>114 570,88</b>	

RESTES A REALISER 2019 (11)	9 202,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>123 772,88</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du comité syndical (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 000,00	10 000,00	
1318	Autres	11 000,00	10 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		11 000,00	10 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	9 000,00	
10222	F.C.T.V.A.	8 000,00	9 000,00	
Total des recettes financières		8 000,00	9 000,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>19 000,00</b>	<b>19 000,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	40 000,00	70 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	70 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>40 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>59 000,00</b>	<b>89 000,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	21 896,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	12 876,88
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>123 772,88</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00 <sup>c</sup>	0,00 <sup>d</sup>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 100,00€			01/01/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051	10	12/12/2011
Linéaire	2051	5	12/12/2011
Linéaire	2051	1	12/12/2011
Linéaire	2051	20	12/12/2011
Linéaire	2183	20	12/12/2011
Linéaire	2183	10	12/12/2011
Linéaire	2183	1	12/12/2011
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	12/12/2011
Linéaire	2184	20	12/12/2011
Linéaire	2184	5	12/12/2011
Linéaire	2184	1	12/12/2011
Linéaire	2184	10	12/12/2011
Linéaire	2188	20	12/12/2011
Linéaire	2188	5	12/12/2011
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	1	12/12/2011
Linéaire	2188	10	12/12/2017

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		5 000,00	I 5 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 000,00	5 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 000,00	9 202,00	D001 0,00	14 202,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>79 000,00</b>	<b>III 79 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	9 000,00	9 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
28188	Autres immobilisations corporelles	70 000,00	70 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>79 000,00</b>	<b>21 896,00</b>	<b>12 876,88</b>	<b>0,00</b>	<b>113 772,88</b>

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>14 202,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>113 772,88</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)	<b>+ 99 570,88</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>SMG de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne - 69 - Budget Ecole de musique</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020</b>	<b>C1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>SMG de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne - 69 - Budget Ecole de musique</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>SMG de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne - 69 - Budget Ecole de musique</b>	<b>BP 2020</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président,  
A Villeurbanne, le 17/02/2020  
Le Président,

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
A Villeurbanne, le .....

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/02/2020 et de la publication le 18/02/2020.

A Villeurbanne, le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.16	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.17	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.18	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.19	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.21	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.

Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)